



## Entrée, séjour et droits sociaux des citoyens de l'Union européenne et des membres de leur famille

COÛT DE LA SESSION : 380 Euros TTC par personne

DURÉE DE LA SESSION : 14 heures réparties sur 2 jours

NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS : 20 personnes

INTERVENANTS : Laurent Forté (CICADE) et Benjamin Demagny (COMEDE)

### Première partie :

#### Repères fondamentaux

- ▶ Les étrangers concernés (citoyens de l'Union européenne et membres de leur famille).
- ▶ Schéma simplifié de la protection sociale en France.
- ▶ Les principes de liberté de circulation et de droit au séjour.
- ▶ Les conditions d'accès à la protection sociale :
  - le principe d'égalité de traitement entre français et citoyens européens.
  - la condition de résidence en France.
  - la condition d'ancienneté de présence.
  - la condition de régularité de séjour.

### Deuxième partie :

#### L'entrée et le séjour en France des citoyens de l'Union européenne et des membres de leur famille :

- ▶ L'entrée en France.
- ▶ Le séjour en France d'une durée inférieure ou égale à trois mois.
- ▶ Le séjour en France d'une durée supérieure à trois mois :
  - l'absence d'obligation de détenir un titre de séjour (et exceptions).
  - les catégories justifiant d'un droit au séjour :
    - les travailleurs et assimilés.
    - les inactifs ayant des ressources suffisantes et une couverture maladie.
    - les étudiants.
    - les membres de famille.
  - le maintien du droit au séjour.
- ▶ le droit au séjour permanent.

### Troisième partie :

#### Les principes de la coordination européenne des régimes de sécurité sociale.

### Quatrième partie :

#### Aspects pratiques :

- ▶ Tableau récapitulatif sur le droit au séjour et les droits sociaux.
- ▶ Le recueil d'informations préalable à l'évaluation des droits.
- ▶ Outils et lieux ressources.
- ▶ Cas pratiques.

### Dates et lieux de formation au choix :

- ▶ **22-23 juin 2017 à Montpellier**
- ▶ **14-15 décembre 2017 à Toulouse**

## OBJECTIFS DE LA SESSION

- ▶ Prendre connaissance des textes juridiques de base pour chacune des grandes questions traitées.
- ▶ Les mettre en application à travers l'étude de cas concrets proposés par les participants.
- ▶ Disposer d'une méthode d'entretien efficace lors de l'accueil du public.

## PUBLIC VISE

Travailleurs sociaux, agents de l'Etat ou des collectivités, bénévoles et permanents d'associations, adultes relais, juristes ou toute personne accueillant du public ...

## SUPPORT DE FORMATION

Chaque stagiaire recevra un dossier pédagogique regroupant les principaux textes en vigueur, les cas pratiques étudiés ainsi qu'une méthode de recueil de données en droit des étrangers.

## EQUIPE PEDAGOGIQUE

- ▶ **Laurent Forté** : permanent du CICADE depuis 2000 - Juriste et formateur spécialisé en droit des étrangers.
- ▶ **Benjamin Demagny** : juriste et formateur - Responsable adjoint du service social et juridique du COMEDE (Comité médical pour les exilés) - Référent du COMEDE en région PACA sur les questions d'accès aux droits et aux soins des étrangers.